

## **Conseil Municipal** **Séance du 24 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

**Présents :** SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothée, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie,

**Absente excusée :** GUERIN Amandine (pouvoir à SOINARD Philippe)

**Absents :** PRODEO Fabien, DARROUX Théodore, VAULTIER Lucie,

Mme Mélanie LEBLOND désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024**

En l'absence de remarque, le compte rendu a été approuvé.

### **AGENDA DU MAIRE**

21 septembre : réunion de travail en mairie de SAINT GERMAIN LE GAILLARD, avec MM. LAMOTTE Jean-François (Président de la Commission de Territoire) et BRISSET Franck (Maire de Flamanville) sur l'évolution des équipements sportifs.

21 septembre : vernissage de l'exposition « Le Jardin d'Henriette » à la salle communale de SAINT GERMAIN LE GAILLARD, avec Mme FEUARDANT-LEFEVRE Myriam (2ème adjointe) et M. COCU Daniel (conseiller).

23 septembre : réception de M. Brian BOURDET (président de l'U.S.P.G) qui souhaite effectuer des travaux dans les vestiaires, et va prochainement solliciter une autorisation écrite ainsi qu'une demande de subvention exceptionnelle. Il demande à bénéficier d'une seconde gratuité de la salle communale en 2025, compte tenu que l'U.S.P.S.G n'a pas usé de ce droit en 2023. (Voir ordre du jour)

25 septembre : réunion du Groupe de Travail « Voirie » au Pôle de Proximité. Le mode de fonctionnement actuel n'est plus viable et entraîne un déficit. Trois options sont proposées :

1°) Continuer sans appel de fonds, ce qui entraînera une très forte diminution des travaux effectués.

2°) Effectuer un appel de fonds, ce qui permettra de maintenir les travaux, mais les communes devront payer davantage.

3°) Que toutes les communes reprennent leur compétence « Voirie »

Un sondage a été effectué, et l'ensemble des communes seraient « plutôt » pour la troisième option. Cette décision devra être validée par les conseils municipaux après communication de toutes les options chiffrées.

La commune de SAINT GERMAIN LE GAILLARD n'est pas concernée, puisque le conseil a déjà décidé début 2024 de reprendre cette compétence au 01 janvier 2025.

26 septembre : conseil communautaire à Valognes. 51 sujets débattus, dont : convention de participation financière pour l'animation du Projet Alimentaire du Cotentin, la patinoire communautaire, Port Dielette...

2 Octobre : réunion du Groupe de Travail « Petite Enfance » au Pôle de Proximité. L'ordre du jour était le suivant : Présentation des structures par les agents, organisation de visites des élus sur les sites, AINSI QUE le budget prévisionnel 2025. Missions du Relais Petite Enfance : Informer les familles, Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel, Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels, accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques, lutter contre la sous activité subie des Assistants Maternels (A.M) et le manque d'attractivité du métier. 128 A.M agréés sur le territoire (soit 402 agréments enfants), dont 108 en activité et 5 sur Saint Germain Le Gaillard. La situation est moins tendue, tous les A.M ne sont pas complets, il y a 24 enfants en moins que l'an dernier.

Les crèches de Benoistville et Flamanville ont chacune 12 places (3 bébés soit de 2 mois et demi à un an, 3 moyens soit de un an à 18 mois et 6 grands de 18 mois à l'entrée à l'école). La crèche de Les Pieux a 30 places (7 bébés, 7 moyens et 16 grands). Au budget il est prévu l'achat de mobilier et de jeux pédagogiques, ainsi que des travaux d'amélioration de l'acoustique à la crèche de Les Pieux.

4 octobre matin : réunion de travail avec Mme ACCOSSATO concernant les emprunts salle intergénérationnelle, l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement (AP/CP) salle (Voir ordre du jour), le Camping (Voir ordre du jour).

4 octobre après-midi : réunion de travail à Coutances au cabinet LPA (architecte salle intergénérationnelle) avec Mmes FEUARDANT-LEFEVRE Myriam (2ème adjointe) et LABBE Fabienne (secrétaire). Présentation de l'acte d'engagement, du cahier des clauses Administratives particulières (C.C.A.P), de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (A.A.P.C) et du règlement de consultation. Calage des dates de consultation des entreprises.

8 octobre matin : réunion des délégués SDEM à St Lô, l'ordre du jour était Energies renouvelables (L'auto Consommation Collective) Le prix des énergies (Évolutions et groupement de commande), les réseaux électriques (présentation du programme intempéries) Présentation du bâtiment du SDEM 50.

8 octobre après-midi : réunion PLUI au Pôle de Proximité avec M. Philippe SALLEY (1er Adjoint). STECAL : Explications concernant les S.T.E.C.A.L (Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités définis dans les plans locaux d'urbanisme, à l'intérieur des zones agricoles et naturelle, et permettant l'implantation de nouvelles constructions), les changements de destinations, et présentations des surfaces qui pourraient être attribuées à la commune dans le cadre du P.L.U.I qui pourrait entrer en application fin 2026.

9 octobre visio conférence avec M. Philippe SALLEY (1er Adjoint) et les services de l'Agglomération le Cotentin concernant la reprise de l'activité « Voirie ». Dans l'immédiat aucun chiffre ne peut nous être communiqué concernant ce retrait.

11 octobre : réception de l'architecte SAUVEY concernant l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R) dans les Établissements Recevant du Public (E.R.P) de la commune.

14 octobre : baptême civil de BLANCHAIS Eloé.

16 octobre à 18h00 : commission de Territoire de Service Commun (C.T.S.C). L'ordre du jour était la présentation des orientations du budget 2025 des services communs.

16 octobre à 19h00 : commission de Territoire (CT) l'ordre du jour était la présentation du projet d'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) pour le Centre d'hébergement du Siou.

18 octobre : réunion du comité de pilotage de la garderie périscolaire du Rozel. L'ordre du jour était : Bilan de la fréquentation : Inscription rentrée septembre 2024, le bilan financier au 30 septembre 2024. Le nombre d'enfants présents est très important sur certains créneaux. Le déficit est maîtrisé.

21 octobre matin : visite de la crèche de Benoistville. Tous les élus du groupe de travail « Petite enfance » visiteront toutes les crèches situées sur le pôle, (Flamanville, Les Pieux et Benoistville).

21 octobre 18 h : réunion des maires à Sotteville. Un point a été fait sur la DETR. Un classement sans suite est donné pour la majorité des dossiers. Il est nécessaire de représenter une demande pour 2025, ce qui bloque également le versement des fonds de concours.

### **COMPTE-RENDUS DE REUNIONS**

23 septembre 2024 : réunion du groupe de travail « cuisine centrale »

Temps d'échange sur les visites des cuisines centrales de Les Pieux, Cherbourg et Valognes par les élus ayant participé aux visites.

Suites données aux préconisations du groupe de travail de février 2024

Publication du marché public pour le lave-batterie, les deux groupes froids et un chariot de transport à plate-forme élévatrice manuelle. La réalisation des travaux est demandée entre la Toussaint et les vacances de Noël.

Un lave-batterie polyvalent a été préféré au lave-cagette par la nouvelle responsable Mme CATHERINE afin de répondre au vieillissement du lave-batterie actuel, à son manque d'ergonomie et au possible changement de système de livraison (sans utilisation) de cagettes et permettant le nettoyage des conteneurs).

Mme CATHERINE a souhaité profiter de ce changement pour réaménager le local plonge en ajoutant la pose d'un évier double bacs permettant d'accueillir les plats gastro GN1/1 ce qui n'existe pas actuellement.

Ces modifications ont été faites en respectant l'enveloppe budgétaire validée par les élus en début d'année.

Enfin, le four sera acheté via le marché du RESAH (centrale d'achat public) au prix de 20.276,70 € + 750,00 € de frais (devis Eurochef), participation pour travail fait par la centrale d'achat public.

Proposition pour tester un nouveau mode de livraison

Suite aux visites de cuisines centrales, une livraison en conteneurs isothermes pourrait peut-être être envisagée à l'instar de ce qui est fait à CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Mme CATHERINE propose une phase de test entre les vacances de la Toussaint et celles de février par roulement sur tous les sites afin d'évaluer la faisabilité (encombrement, maintien de la température, retour du chauffeur..). Cela permettra d'avoir aussi un retour d'expérience des agents en charge de la restauration scolaire.

Cette solution présente de nombreux avantages afin d'optimiser la livraison et de limiter l'usure professionnelle du poste de chauffeur/livreur qui est une préoccupation majeure.

Elle permettrait également de ne plus avoir besoin d'un camion frigorifique (le débat sur l'éventuel changement d'un camion est donc reporté à l'issue de l'expérimentation).

Pour ce faire, il est nécessaire d'investir 2.532,00 € pour l'essai en acquérant 10 conteneurs (voir devis La Bovida) ainsi que de prévoir la pose d'un rail d'arrimage en partie basse dans la caisse du camion de livraison (prévu par notre garage aux vacances de la Toussaint).

Il convient également de noter que les travaux permettant l'accès de l'ensemble des sites de livraison sont aujourd'hui en passe d'être finalisés.

Un bilan de cette expérimentation sera fait lors d'une réunion du groupe de travail en début d'année prochaine.

**Plan pluriannuel d'investissement**

Nous avons constaté que les problèmes d'humidité dans les locaux se sont aggravés cette année. Après recherche, il s'avère qu'il ne s'agit pas d'une infiltration mais d'un pont thermique entre les pièces froides (chambre froide et local préparation froide) et les pièces voisines.

Ces travaux importants vont être à prévoir assez rapidement car il y a un risque d'insalubrité (voir devis Thermiclim)

D'autres besoins ont été également formulés pour 2025 par l'équipe de la cuisine centrale.

L'élaboration d'un PPI permettrait de fixer les besoins futurs et programmer le renouvellement du matériel onéreux (camion, four ...).

Il faudra également prévoir au budget de fonctionnement 2025 le nettoyage des gaines d'insufflation d'air, cette prestation est évaluée au prix de 5.000,00 €HT

24 septembre : GT « scolaire restauration scolaire » :

Changement groupe froid tous les ans

Laveur polyvalent

Aménagement d'un double évier pour une meilleure adaptation du plan de travail

Nouvelle proposition de livraison en conteneur isotherme

Changement du camion frigo en attente après une période d'essai des caisses/conteneurs isothermes (vacances de la Toussaint)

Problème d'humidité dû à un pont thermique

Nettoyage des gaines d'insufflation d'air prix évalué à 5.000,00 € HT

Effectifs 1078 élèves, 49 classes, 72 agents

140.000 repas scolaires

Travaux cour d'école sur budget 2025

Même budget année N-1, fournitures : 71,80 €/élève, projets pédagogiques 15,38 €/élève, transports 9,91 €/élève, 95€/enfant/année.

Banque alimentaire : 2 et 23 novembre, créneau de 2 heures, Super U, Intermarché et Lidl

### **Ordre du jour :**

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Il est proposé de modifier les crédits votés sur le budget 2024 pour :

La mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie

Le changement de la porte de la mairie

La réalisation des dossiers de mise en accessibilité du camping, de la salle communale et du camping

Le paiement du centre de gestion pour les agents mis à disposition

La création d'un chemin podotactile au camping

Le versement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

La correction d'une erreur d'écriture (imputation)

La modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement de la salle intergénérationnelle

L'intégration d'un bien sans maître

La vente du véhicule Citroën C15

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour faire les décisions modificatives comme suit et donne tous pouvoirs pour l'exécution des présentes à M. le Maire :

**DE2024102401**

Compte 10222 (RI) – 3 800, 00 €

Compte 10226 (RI) – 300,00 €

Compte 21568 (DI) + 4 100,00 €

**DE2024102402**

Compte 2188 (DI) – 260,00 €

Compte 21318 (DI) + 260,00 €

**DE2024102403**

Compte 2031/20 (DI) + 6 000, 00 €

Compte 2188/21 (DI) - 3 100, 00 €

Compte 10226/10 (RI) + 2 900, 00 €

Compte 617/011 DF + 6 000, 00 €

Compte 65888/65 (DF) – 6 000, 00 €

**DE2024102404**

Compte 6218/012 (DF) + 5 000, 00 €

Compte 64111/012 (DF) + 800, 00 €

Compte 64138/012 (DF) + 200, 00 €

Compte 65888/65 (DF) – 6 000, 00 €

**DE2024102405**

Compte 2188 (DI) – 60,00 €

Compte 2152 (DI) + 60,00 €

**DE2024102406**

Compte 65888/65 (DF) -194,00 €

Compte 739221/014 (DF) + 194,00 €

**DE2024102407**

Compte 2313/23 (DI) : - 111, 34 €

Compte 2313/23 22 (DI) : + 111,34 €

**DE2024102408**

DI 2313 : - 249 888, 66 €

RI 13461 : - 62 826, 00 €

RI 021 : - 187 062, 66 €

DF 023 : - 187 062, 66 €

DF 65888 : + 187 062, 66 €

### **DE2024102409**

Compte 2111/041 (DI) : + 6 000, 00 €

Compte 1328/041 (RI) : + 6 000, 00 €

### **DE2024102410**

Compte 021/021 (RI) : - 500, 00 €

Compte 024/024 (RI) : + 500, 00 €

Compte 023/023 (DF) : - 500, 00 €

Compte 65888/65 (DF) : + 500, 00 €

### **TARIFS CIMETIERE (DE2024102411)**

Comme tous les ans, M. le maire propose au conseil de revoir les tarifs du cimetière qui sont actuellement de :

Concession 50 ans : 190,00€

Cavurne 30 ans : 390,00€

Cavurne 50 ans : 490,00€

Columbarium 30 ans : 330,00€

Columbarium 50 ans : 490,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs du cimetière.

### **GRATUITE SALLE**

#### **DE2024102412**

Comme chaque année l'APE du Collège Le Castillon sollicite la mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes de Saint Germain Le Gaillard pour accueillir la boum du collège, le 26 avril 2025.

L'A.P.E du Collège « Le Castillon » demande des subventions à toutes les communes ayant des enfants scolarisés au collège pour les aider à financer différentes sorties scolaires. Il n'y aura pas de demande de subvention pour notre commune l'A.P.E préfère nous solliciter pour la mise à disposition de notre salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité de la salle, plus les charges.

#### **DE2024102413**

L'USPSG comme toutes les associations communales peut bénéficier de la salle gratuitement, une fois par an hors période estivale.

Le club n'a pas usé de son droit de salle gratuite en 2023, et demande pour compenser à bénéficier de deux dates gratuites en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas accorder de deuxième date gratuite.

Le SAG a annulé sa demande de salle pour le vendredi 25 avril.

## **CAMPING :**

Jusqu'ici le camping ne dispose pas d'un budget annexe, et fonctionne avec le budget principal de la commune.

M. DRIE responsable de la Trésorerie de Valognes, nous a rappelé que ce n'était pas légal, et qu'un budget annexe devait être mis en place, dans les meilleurs délais.

Après vérifications, il s'avère que près de 50 % des ressources proviennent des ressortissants à l'année, de ce fait le camping ne remplit pas vraiment toutes les conditions pour être une activité industrielle commerciale. La question va être posée au Trésor Public. Si ce n'est pas le cas, il n'est pas nécessaire d'établir un budget annexe.

## **CESSION VEHICULE (DE2024102414)**

Le véhicule CITROEN C15 ne passe pas au contrôle technique et les frais nécessaires pour le remettre en état, sont largement supérieurs à la valeur du véhicule. M. le maire propose au conseil de vendre ce véhicule pour un montant de 500,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de vendre ce véhicule pour un montant de 500,00€ et autorise M. le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION LIBRE POUR 2024 (DE2024102415)**

Par délibération du 26 septembre 2024, le conseil communautaire a arrêté le montant de notre attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2024.

Conformément au pacte financier et fiscal, la révision de l'AC libre 2024 permet à la communauté d'agglomération de compenser les pertes communales liées au FPIC ainsi que d'intégrer et d'actualiser les compensations de variation de DGF (ex DSC garantie) au sein d'une AC dite AC DGF. De plus, l'abandon des prélèvements de DGF est acté dès cette année dans l'AC DGF (23.594,00 €).

Enfin, la révision de l'AC libre doit permettre de corriger certaines données, et d'appliquer les clauses de revoyure prévues par les rapports d'évaluation de la CLECT. Elle permet enfin de prendre en compte les principaux services faits concernant les recettes « enfance / petite enfance » qui doivent être remboursées par le budget annexe des services communs au budget principal communautaire.

En 2023, la commune de SAINT GERMAIN LE GAILLARD, a perçu ou versé une AC définitive pérenne de 272 221 € en fonctionnement et -7 634 € en investissement.

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, les conseils municipaux des communes membres intéressées doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'AC libre qui les concerne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 5 septembre 2024,

Vu la délibération du 26 septembre 2024 de la communauté d'agglomération arrêtant le montant de l'AC libre 2024,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré l'unanimité, d'approuver le montant d'AC libre 2024, tel que délibéré par la communauté d'agglomération AC libre 2024 en fonctionnement budgétaire de 77.492,00 € et de – 7.634,00 € en investissement.

### **ACCESSIBILITE ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P) (DE2024102416)**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pour objectif de mieux insérer dans notre société les personnes handicapées, quel que soit le type de handicap. Afin de répondre aux obligations de cette loi, il est nécessaire de mettre en accessibilité les Établissements Recevant du Public (ERP) de la commune.

Trois devis ont été demandés pour la réalisation de plans et la constitution de dossiers pour la mairie, la salle communale et le camping.

L'entreprise HAG'SYSTEM a transmis un devis de 5.616,00 € TTC (Mairie : 1.728,00 €, Salle Communale 1.728,00 € & Camping 2.160,00 €).

L'entreprise HAG PLAN a transmis un devis de 5.820,00 € TTC (Mairie : 1.800,00 €, Salle Communale 2.220,00 € & Camping 1.800,00 €).

Le Bureau d'étude SAUVEY a transmis un devis de 16.200,00 € TTC (sans faire le détail par établissement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise HAG PLAN, les dossiers étant plus complets et comprenant des photos, et autorise M. le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT (A.P./C.P) SALLE (DE2024102417)**

Les travaux de la salle intergénérationnelle n'ont pas encore débuté et ne vont pas démarrer avant 2025, il est donc nécessaire de modifier l'A.P./C.P.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la modification de l'A.P./C.P, comme suit :



	Montant prévisionnel	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	
affectation de l'AP							
<b>Dépenses</b>	<b>792 040,00 €</b>	<b>17 630,00 €</b>	<b>2 865,83 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>651 574,17 €</b>	<b>337 184,22 €</b>	<b>0,00 €</b>
études et honoraires	55 440,00 €	16 630,00 €	2 865,83 €	15 000,00 €	37 574,17 €		
frais d'insertion	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €		
frais études/insertion (régul imputation)							
travaux	<b>735 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	613 000,00 €	122 600,00 €	
Mission Diag				0,00 €			
Mission Contrôle Technique							
Mission SPS				0,00 €			
meublier - agencement							
informatique							
Rbt emprunt FCTVA court terme							
Rbt emprunt subvention						214 584,22 €	
abondement fonds de roulement							20 111,07 €
<b>recettes</b>	<b>792 040,00 €</b>	<b>17 630,00 €</b>	<b>2 865,83 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>651 574,17 €</b>	<b>337 184,22 €</b>	<b>20 111,07 €</b>
subvention Etat (DETR)	150 000,00 €	0,00 €		0,00 €	45 000,00 €	105 000,00 €	
SUB Conseil Deptal (FIR)	83 300,00 €	0,00 €		0,00 €		83 300,00 €	
Sub CAC (fonds concours)	70 000,00 €	0,00 €		0,00 €	28 000,00 €	42 000,00 €	
Emprunt Subvention							
FCTVA 16,404%	129 926,00 €	0		0,00 €	2 930,71 €	106 884,22 €	20 111,07 €
Emprunt 15 ans	200 000,00 €	0,00 €		0,00 €	200 000,00 €		
Emprunt court terme (relais 2 ans)				0,00 €	214 584,22 €		
autofinancement	158 814,00 €	17 630,00 €	2 865,83 €	15 000,00 €	140 948,17 €		
besoin en fonds de roulement				0,00 €	20 111,07 €		
excédent de financement n-1				0,00 €			
<b>besoin de financement du BP</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>excédent de financement du BP</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 111,07 €</b>

dont auto finan- cement	dont auto finan- cement		dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement
158 814,00 €	17 630,00 €		15 000,00 €	140 948,17 €	0,00 €	0,00 €

## **EMPRUNTS SALLE :**

### **DE2024102418**

Dans le cadre du financement de la salle intergénérationnelle, deux emprunts sont nécessaires. Un à long terme, d'un montant de 200.000,00 € sur 15 ans, et un second à court terme d'un montant de 215.000,00 € (relais 2 ans) qui permettra de payer les entreprises, en attendant le versement des subventions.

Des simulations seront demandées à plusieurs banques. Ces propositions sont valables quelques jours. Afin de choisir la meilleure dans le délai imposé, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à sélectionner celle la plus favorable et à signer tous les documents nécessaires à la souscription de ces emprunts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner délégation au maire en matière d'emprunt, conformément aux termes de l'article L2122-22 du CGCT un à long terme, d'un montant de 200.000,00 € sur 15 ans, et un second à court terme d'un montant de 215.000,00 € (relais 2 ans) dans les conditions et limites ci-après définies.

Pour réaliser l'opération de construction de la salle intergénérationnelle, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après:

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,

- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du CGCT.

### **DE2024102419**

Dans le cadre du projet de salle intergénérationnelle, un marché à procédure adaptée pour la consultation des entreprises va être lancé, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à le lancer et à signer toute les pièces relatives à cette procédure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour le projet de construction d'une salle intergénérationnelle, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour ce projet de construction de salle intergénérationnelle et lui donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

### **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**

Près d'une centaine de personnes ont participé à la Randonnée contée organisée par les bénévoles de la bibliothèque communale.

Les normes d'accessibilité des sites internet ont changé. Cotent'info va procéder aux ajustements qui doivent être réalisés, sans nous facturer cette modification.

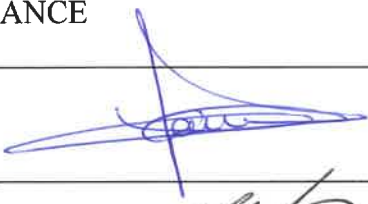

L'entourage des fenêtres du logement occupé par M. Mario D'AMORE est moisi, alors qu'il a été refait il y a un an, et que ce problème n'existait pas avant. Il s'agit vraisemblablement d'un problème d'aération. La V.M.C va être vérifiée, ainsi que celles des autres logements communaux.

L'entretien d'une partie de la toiture de l'église est en cours, elle va être remaniée.







Le logement loué à M. Marc MOUNIER présente des usures des serrures (commande en cours chez renov' habitat), les joints du mur au niveau de l'escalier allant vers le grenier s'effritent.

- Prochaine date de conseil : lundi 2 décembre 2024

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	



Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothee DELAUNEY	
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	Absente excusée (pouvoir à SOINARD Philippe)
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	Absente
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	